

Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair 02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com www.grape-normandle.fr

Membre de France Nature Environnement

PRESERVATION D'UNE HAIE BOCAGERE SUR TALUS - ESPECES PROTEGEES

LE FRESNE CAMILLY - Communiqué de presse du 22/05/20

L'association de protection de l'environnement GRAPE s'engage en faveur de la préservation d'une haie bocagère sur talus, sur la commune de le Fresne-Camilly.

Un recours devant le tribunal administratif de Caen a été formé le 12 février en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté du maire autorisant l'abattage de la haie. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

La Communauté Urbaine de Caen la Mer (responsable du projet) et la Mairie avaient initialement prévu l'abattage et l'arasement de la haie bocagère sur talus à compter du 9 mars. Cette date a été repoussée à plusieurs reprises, et c'est finalement la date du 30 avril qui a été choisie.

L'association GRAPE a alors immédiatement alerté le service « Biodiversité et Eau » de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) des conséquences des travaux d'abattage sur l'avifaune présente dans la haie bocagère, du fait de la période de nidification et de reproduction des oiseaux (du 1^{er} avril au 31 juillet) et de la présence d'espèces d'oiseaux protégées.

Au vu des risques avérés sur la biodiversité, la Mission Espaces Publics Communautaires de Caen la Mer et la Mairie ont été enjoints le 29 avril par la DDTM de suspendre les travaux d'abattage de la haie bocagère.

Les agents de l'OFB, intervenus sur place le 4 mai, ont constaté la présence de plusieurs espèces d'oiseaux nichant et/ou fréquentant la haie, et confirmé la présence de plusieurs espèces d'oiseaux protégées (pinson des arbres, pic vert, rouge-gorge, mésange bleue et troglodyte mignon notamment).

Ces dernières sont en effet visées à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Conformément aux articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement, la destruction de ces espèces et/ou de leur habitat naturel est interdite.





Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair 02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com www.grape-normandle.fr

Membre de France Nature Environnement

Il est fort regrettable que les services de Caen la Mer et la Mairie aient négligé dans leur projet la prise en compte des différentes composantes environnementales locales (biodiversité, espèces protégées, spécificités et richesse de la haie bocagère sur talus, rôle de ce dernier dans la lutte contre le ruissellement des eaux de pluie...) mises en exergue depuis un an et demi par l'association GRAPE et les riverains.

Il est ainsi exigé aux services de Caen la Mer et à la Mairie de réaliser une étude d'impact environnemental du projet conformément à l'article L.110-1 du Code de l'Environnement qui impose à tout projet l'obligation de décliner la séquence Eviter/Réduire/Compenser (ERC) pour toutes les composantes environnementales et de maintenir, voire améliorer, la biodiversité locale.



Haie bocagère sur talus longeant l'avenue des canadiens (600m) - 06/05/20





Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair 02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com www.grape-normandle.fr

Membre de France Nature Environnement



Présence de nids dans la haie bocagère sur talus - 29/04/20





Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair 02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com www.grape-normandle.fr

Membre de France Nature Environnement



Mésange charbonnière juvénile (espèce protégée) observée dans la haie bocagère sur talus - 13/05/20





Maison des Associations - 1018 Grand Parc - 14200 Hérouville St Clair 02.31.94.03.00 - grape.normandie@gmail.com www.grape-normandle.fr

Membre de France Nature Environnement



Pic vert (espèce protégée) observé non loin de la haie bocagère sur talus - 19/04/20

